Circonscription électorale de (3	*)
Bureau principal de circonscription	

## ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU ...

## Procès-verbal Recensement général des votes

\_\_\_\_

Ce jour, le
Représentants.
Sont présents (1):
président ;
1
3
secrétaire ;
Madame, Monsieur
Madame, Monsieur,, témoins, et Madame, Monsieur,
témoins suppléants des candidats, siègent au bureau (ou aucun témoin ne se présente pour siéger au bureau).
Le président ouvre les enveloppes qui lui sont remises par les présidents des bureaux principaux de canton et le bureau procède au recensement des voix.
Ce recensement donne le résultat indiqué dans les tableaux annexés au présent procès-verbal, qui ont été signés par tous les membres du bureau et par les témoins.

Dans cette circonscription électorale où des déclarations de groupement de listes ont été valablement faites (Chapitre VI, du Titre IV du Code électoral), <u>le procès-verbal est établi comme suit après achèvement des tableaux de recensement :</u>

<sup>(\*) &</sup>lt;u>La présente formule est d'application dans les circonscriptions électorales de Louvain, de Bruxelles-Hal-Vilvorde et du Brabant wallon</u>.

<sup>(1)</sup> Le nom et le prénom sont précédés de la mention Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

Le bureau ayant arrêté, conformément aux indications du tableau de recensement, le chiffre électoral de chacune des listes, détermine le diviseur électoral <sup>(1)</sup> et, pour chacune des listes, son quotient électoral <sup>(2)</sup>, le nombre de sièges immédiatement acquis <sup>(3)</sup> et sa première fraction locale <sup>(4)</sup> et sa deuxième fraction locale <sup>(5)</sup>.

Les chiffres arrêtés sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

En ce qui concerne l'élection de la Chambre des Représentants :

Diviseur électoral :

Numéros des listes	Chiffres électoraux	Quotients Electoraux	Nombre de sièges immédiatement acquis	Fractions locales
Liste				et

<sup>(1)</sup> Chiffre égal au quotient de la division du total des bulletins valables par le total des sièges à conférer dans la circonscription électorale.

<sup>(2)</sup> Chiffre égal au quotient de la division du chiffre électoral de la liste par le diviseur électoral.

<sup>(3)</sup> Nombre égal au chiffre des unités du quotient électoral.

<sup>(4)</sup> Chiffre égal au quotient de la division du quotient électoral de la liste par le chiffre, plus un, des unités de ce quotient.

<sup>(5)</sup> Chiffre égal au quotient de la division du quotient électoral de la liste par le chiffre, plus deux, des unités de ce quotient. La mention "et sa deuxième fraction locale" est supprimée lorsqu'il ne reste qu'un seul siège à conférer.

Suite a cette <u>premiere</u>	repartition est directement	attribue le nombre de	sieges survant :	
La liste en obtient		La liste	en obtient	
La liste en obtient				
La liste en obtient				
La liste en obtient		La liste	en obtient	
La liste en obtient		La liste	en obtient	
Le nombre total des sie	èges à conférer :			
Le nombre de sièges at	ttribués lors de cette premie	ère répartition : -	<u></u>	
Nombre de sièges resta	ant à conférer :			
Le public est admis da	ns la salle où siège le burea	au et le président proc	lame les résultats constatés <sup>(6)</sup> .	
lisant la signature élo nplet de son bureau a	ectronique émise au mo u président du bureau ce	yen de sa carte d'i entral provincial à B	dentité électronique, le pr cuxelles, au greffier de la Cl	ocès-verbal
emplaire) et signée par t a immédiatement transr pouillement, les procès- c candidats et les bulle	tous les membres du bureau mis au président du bureau verbaux des bureaux de vertins contestés concernant	u et par les témoins. u central provincial à ote et des bureaux de t l'élection pour cette	Un exemplaire papier de ce p Bruxelles. Les tableaux des dépouillement, les actes de	rocès-verbal résultats du présentation
Α	, le	20		
Le Secrétaire,	Les assesseurs,	Les témoins,	Le Président,	
complétée, au pré	ésident du bureau princip	<del>-</del>	_	
	La liste en obtient  Le nombre total des sides a le nombre de sièges a le nombre de sièges resta le public est admis da président du bureau lisant la signature élemplet de son bureau a présentants et au Minimo de la immédiatement transition pouillement, les procèses candidats et les bulle déans les cinq jours, au se le secrétaire,  Le Secrétaire,	La liste en obtient  Le nombre total des sièges à conférer :  Le nombre de sièges attribués lors de cette premi  Nombre de sièges restant à conférer :  Le public est admis dans la salle où siège le bures  président du bureau principal de circonscrip  lisant la signature électronique émise au mon  plet de son bureau au président du bureau ce  présentants et au Ministre de l'Intérieur (Article  De tout quoi, une version papier du présent processemplaire) et signée par tous les membres du bureau au immédiatement transmis au président du bureau couillement, les procès-verbaux des bureaux de version conditats et les bulletins contestés concernant déans les cinq jours, au greffier de la Chambre des  A, le  Le Secrétaire, Les assesseurs,	La liste en obtient  La liste en obtient  La liste en obtient  La liste La liste  La liste La liste La liste  La liste  La liste  La liste  La liste  La	La liste en obtient  La liste en o

<sup>(6)</sup> Les résultats à proclamer comprennent, outre les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus, l'indication du total des votes valables, du diviseur électoral, et, pour chacune des listes, du nombre des votes de listes ainsi que des votes nominatifs obtenus par chacun des candidats. Les élus ne sont pas proclamés.

Province Circons						de	:																			<u>PA</u> )	<u>₹T</u>
Bureau j Canton							tion	n éle	ecto	rale	ELECTION DE LA CHAMBRI	E DES	REI	PRE	SEI	NTA	NT	S DU	J				i a				
							I	Liste	e en	vue	e du paiement des jetons de présence au	x memł	ores	du b	urea	ıu él	ecto	ral p	ar vi	irem	ent l	banc	aire.				
	Le	es so	oussi	gné	s, le	e Pre	ésid	lent	, le	Sec	erétaire et les Assesseurs du bureau élect	oral sus	mer	ntion	né,	décl	aren	t que	les	don	nées	figu	ırant	ci-des	sous sont	exactes	
NUMERO DE REGISTRE NATIONAL (1)								L(	1)		NOM ET PRÉNOM	FONC -TION	N	ШМЁ	ÉRO	DE	CON	ИРТЕ	,						MONT ANT	SIGNATURE	
		ı									(2)	(3)			ı										EUR		
				-				-				P				-							-		93,6		
				-				-				S				-							-		62,4		
				-				-				A				-							-		62,4		
				-				-				A				-							_		62,4		
				-				-				A				-							-		62,4		
				-				-				A				-							-		62,4		
				1				-								-							-				
				-				-								-							-				
Total Per	sonn	es:																						Mon EUR	tant total :		
											la présence des personnes susmentionné canton du chef-lieu de la circonscription							:	••••	./	••••	••••	).				
											Signature des membres du b	oureau															
Le Secrétaire,											Les Assesseurs, Le Président																

- (1) Ce numéro est renseigné au verso de la carte d'identité.
- (2) Le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.)
- (3) En ce qui concerne la fonction ; complétez comme suit : P pour le Président, A pour les assesseurs, et S pour le Secrétaire.

## Instructions à suivre

- 1. Pour permettre un paiement rapide, les membres du bureau mentionnent de façon claire et précise leurs COORDONNEES, spécialement leur NUMERO DE COMPTE.
- 2. Ce document est à établir en DOUBLE exemplaire:
  - le premier est à remettre le JOUR DU SCRUTIN au président du bureau principal de canton A qui le remettra, le LUNDI MATIN suivant les élections, au percepteur des postes;
  - le second est à CONSERVER par le président du bureau.
- 3. Le numéro de registre national permet l'inscription au dossier population des membres du bureau électoral du nombre de fois où ils ont siégés en une telle qualité.

Circonscription électorale :
Bureau principal de circonscription

## CE RECENSEMENT DONNE LE RESULTAT SUIVANT :

Récapitulation Cantons	Nombr e des bulletin s trouvés dans les urnes	Nombr e des bulletin s blancs ou nuls	Nomb re des bulleti ns valabl es
Canton électoral de :			
Canton électoral de :			
Canton électoral de :			
Canton électoral de :			
Canton spécial (1)			
TOTAUX			

Les résultats du dépouillement qui sont transmis par le Bureau spécial de dépouillement du Service public fédéral Affaires étrangères sur le tableau modèle relatif aux suffrages exprimés par les électeurs belges résidant à l'étranger <u>qui ont voté en personne ou par procuration dans un poste diplomatique ou consulaire de carrière</u> en faveur d'une des listes ou d'un des candidats de cette circonscription électorale (article 180quinquies du Code électoral).

<sup>-</sup> Dans la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le bureau spécial de dépouillement du Service public fédéral Affaires étrangères à Bruxelles transmet également les résultats du dépouillement sur le tableau modèle relatif aux suffrages exprimés par les électeurs belges résidant à l'étranger qui ont voté par correspondance, en faveur d'une des listes ou d'un des candidats dans cette circonscription électorale (Article 180septies, § 5 du Code électoral).

LISTE												
1°	2°	3°	4°									
Nombre de bulletins de vote marqués en tête de liste	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants									
·												

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) :
(Chiffre électoral de la liste)

											LISTE										
	Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous																				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

	LISTE												
Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats suppléants dont les noms sont indiqués ci-dessous													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		